

N° d'épreuve FFM———	
Moto-Club ———	
N° d'affiliation———	
Date —	•
Lieu ———	
Organisateur technique -	
E-mail	
Téléphone ———	



REGLEMENT PARTICULIER 2019

Nom de la manifestation : Rallye

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et au Règlement du Championnat de France des Rallyes Routiers 2019.

Article 1 | Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Licence :
Directeur de course adjoint	Licence :
Directeur de course ES1	Licence :
Directeur de course adjoint ES1	Licence :
Directeur de course ES2	Licence :
Directeur de course adjoint ES2	Licence :
Délégué FFM (Président du Jury)	Licence :
Membre du Jury	Licence :
Membre du Jury	Licence :
Commissaire technique responsable	Licence :
Responsable du chronométrage	Licence :

Article 3 Catégories & Engagements

⇒ Championnat de France

RALLYE 1

- Bicylindres de 700cc à 949cc
- 3, 4 et 6 cylindres de 500 à 949cc
- Machines homologuées à titre isolé de 125cc à 949cc

RALLYE 2

- Mono +400cc 4T
- Mono et bicylindres +200cc 2T
- Bicylindres de 500cc à 700cc
- Scooter + de 125cc

RALLYE 3

- 125cc 2T et 4T
- Mono -400cc 4T ou -200cc 2T
- Multi cylindres -500cc 4T
- Motos électriques

MAXI RALLYE

Multi cylindres de + de 950cc

SIDE CARS

Tous side-cars et véhicules homologués à 3 roues

ANCIENNES

Homologation comprise entre le 01/01/1955 et le 31/12/1980

CLASSIQUES

Homologation comprise entre le 01/01/1981 et le 31/12/1992

+ un titre de Champion de France Elite sera attribué au premier du classement Scratch (toutes catégories)

⊃ Trophée de France

- **★** Trophée Espoirs
- ★ Trophée Féminines
- ★ Trophée Vétérans
- ★ Trophée Duo
- ★ Trophée 125cc 4T
- ★ Trophée Gaston COURBON

Engagements:

200€ pour une seule étape 240€ pour les deux étapes

Pour les pilotes du trophée 125cc 4T nés entre le 01/01/2003 et le 01/01/1995 :

100€ pour une seule étape 120€ pour les deux étapes



 		_	
	e 4		on
 			•] [

Contrôles Administratifs et Techniques

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

□ NON □ OUI (70€ si le rallye se termine avant 2h00 ou 110€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs:

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter les originaux des documents suivants :

- ✓ sa licence FFM valable pour la saison en cours ;
- ✓ son permis de conduire ;
- √ l'attestation d'assurance du véhicule ;
- √ le certificat d'immatriculation du véhicule ;
- √ le certificat de conformité pour les machines reçues à titre isolé ;
- √ l'autorisation parentale (pour les mineurs);
- √ la fiche speaker complétée.

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques:

Tous les participants devront y présenter :

- ✓ leur machine avec le certificat d'immatriculation ;
- ✓ leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, bottes, casque);
- ✓ leur protection de sol;
- ✓ leur extincteur (un par véhicule d'assistance).

En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 150 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour un moteur 2 temps et 150 € pour un moteur 4 temps. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6	Médicalisatio	n de la manifestation	
Nom du responsable	médical	No	ombre d'ambulance(s)
Article 7	Le parcours		
		Etape 1	Etape 2
-	Lieu de départ :		
Lieu d	'arrivée (si différent) :		

Nombre maximum de participants : ____

Nombre de boucle :

Nombre de spéciales :

Longueur du parcours de liaison :

REGLEMENT PARTICULIER 2019

Article 8	Horaires Pr	évisionnels*			
Contrôl	es Administratifs :				
Contrôl	es Techniques :				
	r Départ :				
	e Arrivée :				
	des prix :				
	euvent être annexés au	présent règlement.			
Article 9	Reconnaiss	ances			
	u parcours routier eut être reconnu libro		u Code de la Route, ma	is reste interdit de 23h00 à 7h30.	
	es épreuves spécia				
		ales » sont interdites av rique sont autorisés).	ant l'épreuve à tous les	véhicules de 2 ou 3 roues et aux qu	ıads (seuls
Jne reconnaissance 'épreuve spéciale pre		iales » pourra être effe	ctuée lors d'une boucl	e à temps imparti, avant le départ	officiel de
Additif ou c	ommentaires				
/taariii oa c	ommericani es				
^		assurance en Responsa e doivent être annexés	_	ır (RCO), les horaires prévisionnels,	le plan
	• •	-		d'arrivée sont prévues par l'organi ans le règlement particulier de l'épr	
Visa du N	Moto-Club	Visa de	e la Ligue	Visa de la FFM	
Date :		Date :		Date:	
				Numéro :	